

Sujet : [INTERNET] opposition au projet d'usine dans le bois de Bramard

De : Martine et André Achard <andre.achard@wanadoo.fr>

Date : 19/05/2022 08:22

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

A l'attention de M. Eric Etienne, préfet de Haute Loire

et de M. Henri de Fontaines, commissaire enquêteur

Messieurs

Je soussigné André ACHARD

Résident dans la commune de Saint Just Malmont

demande l'abandon du projet d'installation d'une zone industrielle dans le bois de Bramard.

Voici quelques raisons qui motivent mon opposition :

A l'heure où le réchauffement climatique atteint des records, le projet de zone industrielle dans le bois de Bramard est incohérent.

Incohérent avec les rapports du GIEC qui montrent que les forêts sont indispensables pour essayer de lutter contre l'augmentation des températures.

Incohérent avec les lois qui préconisent de limiter au maximum l'artificialisation des sols.

La destruction de la zone humide de ce bois sera aussi préjudiciable à l'hydrologie de ce territoire.

Il ne s'agit en aucun cas de l'extension d'une zone industrielle voisine. Pour preuve, la somme d'environ 500 000 € qu'il faudra dépenser pour amener l'eau potable.

L'évacuation et le traitement des eaux usées posera aussi problème.

L'approvisionnement de l'usine et l'enlèvement des produits fabriqués amènera sur la RD 500 un afflux de circulation qui sera difficilement supportable pour les habitants de Firminy qui se plaignent déjà du trafic important de cette voie.

D'autres implantations sont possibles, plus près de la nationale 88. Il faut reconsidérer le projet, d'autant plus que certains organismes dont le CNPN a émis un avis défavorable à ce projet.

En vous priant de prendre attentivement en considération ce point de vue, je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

André ACHARD